

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 7 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 1^{er} juillet 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront
en Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Absente excusée : 1

Pouvoirs : 4

Secrétaire de Séance : Philippe Leroyer

Suffrages exprimés : 28

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé, Tallonneau,
Aulair, Foret, Gobé, Gouault, Hergault, Humbert, Jenvrin, Lecrosnier, Lecorps, Leroy, Leroyer, Lévêque,
Liot, Pavoine, Remon, Rousselet, Paris,

Absente excusée : Sandra Jourdan

Pouvoirs ; Béchet Mélanie donne procuration à Michelle Pothé
Vincent Languedoc donne procuration à Franck Moisseron
Sonia Lozivit donne procuration à Marie-Claire Lévêque
Fabienne Mechekour donne procuration à Cécile Rousselet

11. GITE RURAL DE LA HAUTE CHAPELLE – MODIFICATION DE TARIF ET DU MONTANT DE LA CAUTION

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°10 DU 27 MAI 2021

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'après un audit mené sur :

- Les tarifs appliqués,
- Les services et équipements proposés,
- Et la classification du gîte,

Il a été constaté que des améliorations devaient être apportées. La pandémie a contribué à renforcer notre réflexion.

Ce travail a été mené en lien avec les gîtes de France. Cela a mené aux propositions suivantes :

- Renforcer les normes sanitaires,
- Déclasser le gîte de son appellation gîte étape,
- Etablir des tarifs diversifiés.

Il est proposé d'appliquer la grille tarifaire qui suit, à compter du 1^{er} septembre 2022 comme ci-après :

Il est proposé à l'Assemblée de supprimer la nuitée à 18 € par personne en semaine pour passer à un minimum de 2 nuitées à 36 € /par personne en semaine.

- 220 Euros le weekend du vendredi soir au dimanche soir,
- 500 euros la semaine du samedi 16 heures au samedi 10 heures,
- 8 euros par personne pour le linge de lit (drap house, housse de couette, taie d'oreiller)
- 9 euros par personne pour la location d'une couette.

Enfin, un forfait ménage sera demandé à hauteur de 150 euros. Il sera retenu en cas de ménage à refaire.

Il est proposé à l'Assemblée de modifier le montant de la caution de 150 € pour le passer à 500 € en cas de dégradation.

Après avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité (28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :


- **D'appliquer** à partir du **1^{er} septembre 2022 les tarifs applicables au gîte municipal suivants** :
 - Minimum 2 nuitées à 36 €/ par personne en semaine,
 - 220 Euros le weekend du vendredi soir au dimanche soir,
 - 500 euros la semaine du samedi 16 heures au samedi 10 heures,
 - 8 euros par personne pour le linge de lit (drap house, housse de couette, taie d'oreiller)
 - 9 euros par personne pour la location d'une couette.
 - 500 euros de caution
 - Forfait ménage 150 €

- **De déclasser** le gîte de son appellation gîte étape,

- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Le secrétaire de Séance,
Philippe Leroyer



Le Maire,
Bernard Soul

